

# Pas de Ministres avec la double nationalité en Algérie ! Macron, prends-en de la graine !

écrit par Christine Tasin | 28 juin 2020



Pour une fois qu'il se passe quelque chose d'intéressant et de positif en Algérie, il faut le souligner et même le saluer.

Le franco-algérien Samir Chaabna, député de l'étranger dans la circonscription de Marseille, venait d'être désigné comme Ministre délégué chargé de la communauté nationale à l'étranger... quand le gouvernement s'est rendu compte qu'il avait « oublié » de déclarer sa double nationalité.

Or, le Chaabna, pas fou, préférant sans doute la proie à l'ombre, a refusé de renoncer à sa nationalité française... il a été limogé.

La loi algérienne est claire : nul ne peut accéder aux hautes fonctions de l'Etat s'il n'a pas la seule nationalité algérienne. C'est non seulement frappé au coin du bon sens, mais une question vitale. Comment être sûr que le Ministre

travaillera pas pour son autre pays, contre celui où il est ministre ? Il vaut mieux éviter les dilemmes cornéliens, non ?

.

Chez nous, c'est exactement le contraire, ça dure depuis des lustres...

Non seulement, déjà en 2008 5% de la population était constituée de bi-nationaux (imaginez à présent, on doit être entre 10 et 20%)...

En Europe, et surtout en France, la plupart des binationaux le sont « d'origine », par le sang de leurs ascendants et par l'histoire<sup>9</sup>.

Selon l'INED, les binationaux représentent, en 2008, 3,3 millions de personnes, soit 5 % de la population de France métropolitaine âgée de 18 à 50 ans, dont 90 % sont immigrés ou descendants d'immigrés. Près de la moitié des immigrés ayant acquis la nationalité française ont conservé leur nationalité d'origine. Les binationaux sont très rares chez les originaires d'Asie du Sud-Est (moins de 10 %), tandis que plus des deux tiers des immigrés du Maghreb, 55 % des immigrés de Turquie et 43 % de ceux du Portugal combinent la nationalité française et celle de leur pays d'origine. Contrairement aux immigrés d'origine italienne ou espagnole, les originaires des autres pays de l'Union Européenne ont majoritairement recours à la double nationalité quand ils deviennent Français<sup>10</sup>. Un certain nombre de Français d'origine marocaine, particulièrement ceux qui ont pris une certaine distance avec certaines contraintes du mode de vie du pays d'origine, possèdent la nationalité marocaine à leur insu et ne découvrent qu'en cas de visite à des parents qu'ils ont la nationalité marocaine et sont légalement tenus de renouveler leurs papiers d'identité auprès d'un consulat du Maroc. Ainsi, un Français d'origine marocaine ne peut obtenir de carte de

séjour dans le cadre d'une mission (par exemple un fonctionnaire français détaché) ou d'un travail au Maroc. Ce pays leur impose en effet une nationalité qui interdit de leur délivrer une carte de séjour et confère aux autorités locales un droit de regard sur la légalité d'une union (cas du mariage d'une nationale avec un non musulman, tout Marocain non juif étant supposé musulman et tenu de l'être[réf. nécessaire]) ou la conformité du prénom des enfants. Les Français séjournant dans ce pays (dont de nombreux retraités français) sont donc soumis à un droit différent selon qu'ils sont ou non d'origine marocaine.

Il faut noter que, contrairement à une idée reçue, les individus nés avec deux nationalités (dans la quasi-totalité des cas, les enfants issus de couples algéro-français sont des binationaux puisque le parent algérien ne peut pas renoncer à sa nationalité algérienne, sauf par décret publié au JO algérien, même en acquérant la nationalité française, et que ce renoncement n'aurait de toute façon pas d'effet collectif sur les enfants qui restent algériens au regard de la loi algérienne<sup>11</sup>), qu'ils soient conscients ou non de leur « binationalité », bien souvent ne peuvent de toute façon pas y renoncer, tels les Franco-Algériens ou Franco-Tunisiens de naissance. Ainsi, le code algérien de la nationalité n'autorise pas les individus nés avec au moins deux nationalités dont l'algérienne à renoncer à cette dernière. Un individu né Algérien et Français, qui n'a donc pas accompli de démarche volontaire pour acquérir la nationalité française, n'entre pas dans le cadre de l'article 18 sur la perte de la nationalité du code de la nationalité algérienne. Le choix pourrait à la limite se faire au détriment de la nationalité française, puisque la répudiation est possible côté français. Le droit tunisien est encore plus restrictif et ne prévoit aucun mécanisme de renoncement délibéré à la nationalité. Seul le Maroc laisse en théorie la possibilité aux Marocains nés « binationaux » de perdre leur nationalité si, « ayant une nationalité étrangère d'origine », ils y sont autorisés « par

décret » (article 19 du code de la nationalité)<sup>12</sup>.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Double\\_nationalité](https://fr.wikipedia.org/wiki/Double_nationalité)

Mais, en sus, les bi-nationaux peuvent être ministres, voire Présidents de la République !

Et nos derniers gouvernements ne sont pas privés de nommer des bi-nationaux à des postes de ministres et secrétaires d'Etat. L'exemple le plus connu est celui de Belkacem qui, Ministre française, était également marocaine et avait été très proche des milieux gouvernementaux marocains. On peut aussi parler d'El Khomry la calamiteuse...

Etrangement ce sont les femmes les plus haïes, en France, qui cumulent les deux nationalités. Aux côtés de Belkacem et El Khomry, on trouvera la Si-bête N'Diaye, qui, devenue française il y a peu, a conservé, bien entendu, sa nationalité sénégalaise, marquant d'ailleurs au travers des prénoms donnés à ses enfants, son attachement à son autre pays... et faisant d'eux des non-français dans leur tête... Youmali, Ingissolyn, et Djimane.

On serait tentés de parler de Taubira qui, quoique Guyanaise s'est toujours comportée en ennemie de la France, considérant que sa patrie est la Guyane, dont elle demandait l'indépendance, et ses concitoyens les Guyanais pour lesquels elle réclamait la priorité nationale à l'emploi...

<https://resistancerepublicaine.com/2015/11/02/qui-de-guaino-et-taubira-aime-vraiment-la-nation/>

<https://resistancerepublicaine.com/2013/11/15/qui-est-taubira-pot-pourri-ou-le-festival-de-quelques-unes-de-ses-trahisons-de-la-france-et-des-francais/>

.

Il me semble que Rama Yade avait renoncé à sa nationalité sénégalaise mais je n'ai pas trouvé de confirmation ni

d'infirmité.

Par contre Valls a bien conservé sa double-nationalité, dont il joue pour essayer de se caser de part et d'autre des Pyrénées... il a tout de même été Premier Ministre bi-national ! Une honte ! Mais il est vrai que dans la France soumise à l'UE, tout se vaut... et l'intérêt des nations un danger dans une Europe fédérale à laquelle ils aspirent tous.